

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du journal.

LA PACIFICATION DES ESPRITS

M. Jules Ferry a prêché la pacification des esprits.

Tout le monde de se dire aussitôt qu'il fallait entendre par pacification des esprits la cessation immédiate de la guerre organisée contre les ordres religieux, contre les prêtres, contre l'enseignement catholique.

Mais la guerre religieuse n'a continué que plus ardente.

Les sous-préfets apposent des scellés; les recteurs favorisent l'enseignement athée; le ministre des cultes retient sans motif et sans droit le traitement des desservants, coupables d'indépendance.

La pacification des esprits ne vise pas les catholiques, qui sont et demeurent hors la loi; que l'on persiste à considérer comme des contribuables, mais qu'on se refuse à traiter comme des citoyens.

On commençait à croire que la pacification des esprits n'était, dans la bouche du ministre, qu'un vain mot, qu'une phrase à effet jetée en pâture aux discussions publiques, et aux commentaires de la presse.

Eh bien! non; la pacification des esprits, le gouvernement la veut.

Le 14 juillet va lui fournir l'occasion de dire comment il l'entend, comment il la comprend, comment il la pratique.

Pour lui, pacifier les esprits, c'est gracier les condamnés de Montcau-les-Mines, et abattre sa lourde main plus vigoureusement encore sur les consciences catholiques.

Pacifier les esprits, c'est pardonner aux hommes qui, pendant plusieurs mois, ont effrayé la France par leurs crimes sans cesse renouvelés.

Pacifier les esprits, c'est poursuivre en police correctionnelle les prêtres coupables d'avoir traduit leur indignation par quelques paroles trop vives, mais non point criminelles.

Pacifier les esprits, c'est considérer comme des frères égarés les collectivistes et les anarchistes, qui ont répondu aux décisions de la justice par un redoublement de violences; et qui ont renouvelé leurs exploits, il n'y a pas quatre jours, en essayant de faire sauter la maison d'un ingénieur, au service de la compagnie de Montcau-les-Mines.

C'est là une bien étrange pacification. Quand on remet en liberté les pires ennemis de l'ordre social, et qu'on poursuit implacablement son système d'oppression contre ceux qui ne l'ont jamais trahi; loin de pacifier le pays, on lui prépare un avenir de bouleversements et de guerres civiles.

Les catholiques opprimés, forts de leurs droits, se préparent à la lutte; et ils ont raison.

Les anarchistes et les collectivistes, forts de la faiblesse du Gouvernement et de la terreur qu'ils lui inspirent, se disent que pour assurer le triomphe de leurs doctrines révolutionnaires, rien ne vaut les procédés violents, rien ne dé passe la dynamite.

De sorte qu'au lieu de préparer la paix sociale, le Gouvernement soulève contre lui les honnêtes gens, atteints dans leur liberté dans leurs droits de citoyens; et la Révolution sanglante, appuyée sur la terreur.

Le Gouvernement soulève contre lui toutes les classes, tous les intérêts, tous les hommes, toutes les opinions, et il appelle triomphalement cela pacifier les esprits!

On n'est vraiment pas aussi... maladroit!

PIERRE SALVAT.

LES MAIRES ET LES ÉLECTIONS

M. Paul de Cassagnac tire, dans le Pays, un enseignement précieux des déclarations faites, avant hier, devant la Chambre, par M. le ministre de l'intérieur:

« Au moment où vont avoir lieu les élections des conseils généraux, nous pensions qu'il était indispensable de faire régir par le gouvernement la jurisprudence politique par laquelle les maires et les magistrats peuvent être autorisés, dans telle ou telle mesure, à prendre part à la lutte électorale.

« Car, nous sommes fatigués et lassés de voir depuis longtemps les fonctionnaires de la République se permettre impunément ce qui paraît interdit aux conservateurs.

« C'est pour cela, pour cela surtout, que nous avons appelé à la tribune les ministres de l'intérieur et de la justice.

« Ce dernier, nous devons le constater, et lui rendre cet hommage public, a été d'une parfaite précision et d'une parfaite correction.

« Il a déclaré sans ambages qu'il n'admettait pas que les juges de paix et les autres magistrats s'occupassent publiquement et ardemment des choses électorales.

« Donc, et en pareille matière, la question est réglée, et MM. les juges de paix qui voudront bouter l'épée au four, et qui viennent d'arriver à M. le juge de paix de Coutances, qui a reçu son affaire, et aux juges du tribunal civil du même endroit, qui vont également recevoir la leur.

« Pour une fois qu'un ministre de la République est correct, logique et fait ce qu'il dit, il nous semble que nous ne devons pas hésiter à lui rendre justice.

« Quant au ministre de l'intérieur, c'est une autre affaire!

« Nous n'avons jamais vu une anguille de cette force, et il est réellement très difficile, presque impossible de l'empêcher de vous glisser dans les doigts.

« Il vous annonce qu'il va être clair et il en profite pour devenir obscur; il s'engage à parler franchement, et immédiatement il blâse.

« Il paraît que cela devient son genre, mais nous ne désespérons pas, en y mettant de l'insistance, d'arriver à le modifier.

Néanmoins, nous avons eu la bonne fortune, à force d'y revenir, de lui arracher un geste, un signe, un assentiment, d'où il ressort, d'une façon manifeste, que désormais les maires ont le droit de s'occuper publiquement, HAUTEMENT EN USANT DE LEUR QUALITÉ DE MAIRE, de mener la campagne électorale, sans avoir à redouter d'être révoqués par les préfets, à la condition, bien entendu, qu'ils n'en profitent pas pour produire des attaques publiques contre la Constitution.

« Jusqu'à présent, la question était plus qu'embrouillée et plus que vague, c'est-à-dire que les maires républicains se permettaient tout et que les maires conservateurs se refusèrent dans une prudente et discrète réserve pendant la période électorale, nous indiquaient un désavantage sérieux.

« Ils savent qu'aujourd'hui ils peuvent en faire autant que les autres et, aussi impunément, mettre leurs noms sur les affiches, organiser des comités et des sous-comités publics, toutes choses que, jusqu'à présent, ils n'avaient pas osé faire, et cela avec raison.

« Notre modeste intervention dans la discussion de l'élection de Coutances, n'aurait eu que ce résultat pratique et utile, que nous estimions qu'elle aurait été encore suffisamment profitable aux intérêts conservateurs dont nous faisons notre préoccupation unique et constante.

PAUL DE CASSAGNAC.

LE PROJET RIBOT

Les radicaux qui, sous l'empire, ont crié si fort contre ce qu'ils appelaient la politique des faits accomplis, n'ont rien eu de plus pressé, cependant, une fois arrivés au pouvoir, que de renchérir sur cette politique-là, et de la perfectionner avec une habileté vraiment admirable.

« Ils ont donc, en matière de politique, ils ont agi à l'égard des finances du pays avec une outrecuidance dont notre histoire parlementaire n'offrirait pas encore d'exemple. C'est ainsi que l'on a vu nommer d'abord des sous-secrétaires d'Etat comme Labuze, sans s'inquiéter de savoir sur quels chapitres du budget serait pris leur traitement, et M. Gambetta créa de son autorité privée deux nouveaux ministères, sans que la Chambre se soit prononcée au préalable sur l'augmentation de dépenses qui en résulterait pour le budget.

« En résumé, en matière de fonctions nouvelles, comme en beaucoup d'autres, le gouvernement commençait par engager le pays, sauf à lui présenter ensuite la note à payer.

« C'est à cette façon de procéder, façon fort peu constitutionnelle et fort périlleuse, que M. Ribot espère mettre un terme, en proposant un projet de loi portant qu'il n'y aura plus de création d'emplois publics rétribués sur le budget de l'Etat devant être précédée du vote par les Chambres du crédit nécessaire pour la rétribution de ces emplois.

« La République ne s'est pas fait faute d'augmenter le nombre de fonctionnaires qui élargent au budget. Elle a été prodigue de cette manne... laïque. Les anciennes fonctions n'ont pas suffi à apaiser la faim des républicains — républicains de la veille et du lendemain, surtout du lendemain. Il a fallu en créer de nouvelles.

C'était comme une curée qui avait besoin d'être renouvelée chaque jour.

« Ainsi apparemment successivement à l'horizon font de nouveaux emplois, dont la seule raison d'être était de permettre à leurs titulaires de toucher les deniers de l'Etat. Ce genre de largesses avait pris de si grandes proportions dans ces derniers temps, que c'était à se demander si ces ministres libres penseurs ne croyaient pas bonnement que, sous leurs mains, le miracle des noces de Cana se renouvelait, et que les caisses de l'Etat étaient devenues en leur faveur des caisses inépuisables.

« M. Ribot, par son projet de loi, les rappelle à la réalité, à la réalité constitutionnelle et à la réalité financière. Il leur fait entendre nettement, sans périphrases, ces deux vérités: que le pays doit être consulté en la personne de ses mandataires avant d'être grevé de nouvelles charges et que la politique des faits accomplis n'est qu'un croc-en-jambe donné à la légalité.

« M. Ribot sera-t-il soutenu par la majorité?

« C'est là une autre question.

« Il ne faut jamais trop compter sur la raison et le patriotisme d'une majorité qui jusqu'ici a toujours préféré ses intérêts particuliers à l'intérêt du pays. Comme, en somme, c'est elle qui, par elle-même ou par ses créatures, bénéficie de ces nouvelles fonctions, comme c'est elle qui est la plus ardente à la curée des places, il se pourrait qu'elle ne voulût pas gêner une liberté ministérielle qui s'exercera si bien à son profit.

Un nouveau manuel d'instruction primaire

Les journaux se sont divertis, il y a quelque temps, aux dépens d'un inspecteur primaire qui avait reproché à une petite fille de ne pas savoir que le château de Chenonceaux appartenait à M. Wilson. Cet incident a inspiré au spirituel chroniqueur du Clairon l'idée d'un nouveau manuel à introduire dans les écoles primaires. Il est temps, dit l'auteur, de ne pas laisser l'enfance persister dans de fatales erreurs historiques. Voici, à titre d'échantillon, un questionnaire avec réponses, que les jeunes élèves devront apprendre par cœur:

- Q. — Qui fonda la dynastie des Mérovingiens? R. — M. Grévy. Q. — A quelle époque M. Grévy fut-il sacré à Reims? R. — En l'an 800. Q. — M. Grévy a-t-il toujours régné sous son nom? R. — Non. Il a pris plusieurs pseudonymes. Q. — Lesquels? R. — Parmi les principaux, je citerai Louis IX, Louis XI, François I<sup>er</sup>, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Napoléon I<sup>er</sup> et Napoléon III. Q. — Qu'y a-t-il sur le boulevard Malesherbes? R. — Une maison qui appartient à M. Grévy. Q. — Les Anglais ne furent-ils pas chassés de France par une femme? R. — Oui, par une femme Alice d'Arc, fille de M. Grévy et femme de M. Wilson. Q. — Qu'est-ce que M. Wilson? R. — C'est le propriétaire de Chenonceaux. Q. — Qu'est-ce que Chenonceaux? R. — C'est la propriété de M. Wilson.

- Q. — Quelle est la femme qui eut le plus d'influence sur Louis XIV? R. — C'est Mme Grévy. Q. — Quel est le nom du vainqueur d'Azincourt? R. — Le général Pittié. Q. — Quel est le nom du vainqueur de Rocroi, de Lens et de Nordlingen? R. — Le général Paul Grévy. Q. — Qui a conquis l'Algérie? R. — M. Albert Grévy. Q. — M. Grévy n'est-il en personne la retraite de Russie? R. — Non. Il avait envoyé M. Waddington. Q. — Quel fut l'inventeur de l'imprimerie? R. — M. Wilson. Q. — Qu'est-ce que M. Wilson? R. — C'est le propriétaire de Chenonceaux. Q. — Qu'est-ce que Chenonceaux? R. — C'est la propriété de M. Wilson. Q. — Racontez-moi la bataille de Waterloo. R. — La bataille de Waterloo peut se résumer en un mot. Q. — Qui a dit ce mot? R. — M. Margue. Q. — Quels sont les plus grands poètes de la France? R. — Le général Pittié. Q. — Quel fut le plus grand ennemi de M. Grévy? R. — Gambetta, roi des Huns. Q. — Quel fut le grand ami de M. Grévy? R. — C'est M. Wilson. Q. — Qu'est-ce que M. Wilson? R. — C'est le propriétaire de Chenonceaux. Q. — Qu'est-ce que Chenonceaux? R. — C'est la propriété de M. Wilson. Q. — C'est bien. Allez vous assoier. R. — Avec plaisir...

LETTRE DE ROME

On écrit de Rome, le 10 juin 1883: Le Moniteur de Rome a émis officiellement l'authenticité de la lettre que, d'après le Gaulois, le Pape aurait écrite à M. Grévy. Ce n'est vraiment pas la peine l'analyse que le journal parisien donnait de ce prétendu document suffisant à en montrer l'absurdité. Vous figurez-vous, Léon XIII priant M. Grévy de lui signaler les évêques qui outrepasseront leurs droits de citoyens, lui demandant un droit de police sur tout l'épiscopat! On ne sait, en vérité, ce qu'il faut le plus admirer de l'ignorance ou de l'imprudance de ceux qui ont fabriqué cette lettre. Je sais positivement qu'au Vatican on a été très froissé qu'on pût supposer de pareilles intentions au Pape.

Les abonnés et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, au bureau du journal, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE & Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

« Mais sa haute position et l'insigne général qui lui est attaché devaient donner un grand poids à ses paroles. Votre gouvernement fut effrayé. C'est alors que, par l'entremise de l'ambassade de France, il fit communiquer au Saint-Siège une note conçue en termes respectueux et modérés, où il déclarait qu'il entendait exécuter loyalement le Concordat, qu'il ne ferait aucun usage des pouvoirs à lui conférés par le conseil d'Etat, etc. Le Saint-Siège a pris acte de cette communication et pour le moment les choses en sont là. Voilà l'histoire exacte de cette dernière phase diplomatique. Il n'y a eu en réalité que deux seuls documents échangés: l'un, je crois savoir que, si votre gouvernement ne tenait pas ses promesses, si les persécutions contre l'Église devaient continuer, le Pape protesterait publiquement sans toutefois dénoncer le Concordat comme quel-ques uns l'ont dit. Avant d'en arriver à cette extrémité, Léon XIII éprouvera toutes les tentatives compatibles avec sa dignité et les devoirs de sa charge.

« Les négociations entre le Saint-Siège et la France sont interrompues, mais non rompues. Dès que la nouvelle lui sera connue, le Pape se rendra à Landau sur sa propre initiative, et sur la base de cette nouvelle loi. En somme, le projet dont est saisie le Landtag est une grande victoire pour Rome. M. de Bismarck renie, c'est un fait. Que cette reculade ait lieu par un projet de loi ou par un acte diplomatique, peu importe. L'essentiel est qu'il recule.

« La question des relations entre l'Angleterre et le Vatican est entrée dans une phase plus active. On peut déjà prévoir le moment où elles seront rétablies officiellement. Si M. Gladstone ne croyait opportin de ménager l'opinion protestante, ce serait déjà fait, mais il doit tenir compte des préjugés protestants si latents dans certaines classes de la population anglaise. Il est probable qu'avant la fin du pontificat de Léon XIII nous verrons un ambassadeur officiel de la sainte à Rome et peut-être un nonce à la cour d'Angleterre.

« M. Coccapieller a donné hier sa démission à la Chambre. C'est tout un événement pour Rome. Pauvre Coccapieller! Son rôle est déjà fini. Soit inconscience de la foule, soit que l'armure qu'il portait n'allait pas à sa taille, Coccapieller a vu pen sa démission sa popularité. Son journal, l'Esio, ne se lit plus guère. Le cabinet qu'il a ouvert au pont de Corso est à peu près vide. Le peuple de Rome qui, il y a quelques mois, poursuivait le tribun de ses acclamations enthousiastes, le regarde aujourd'hui d'un œil d'indifférence ou de pitié. Quant Coccapieller traverse le Corso, c'est d'un large ombre, ou retourne bien encore pour le voir passer, mais c'est tout; plus de bravo! plus d'encore! Cela pourrait s'atténuer la fin d'un tribun.

« Voici à quelle occasion Coccapieller a donné sa démission. Dimanche dernier il y avait à Rome une élection de délégués entre le député gouvernemental Fabrizio Colonna (de la grande famille des Colonna) et Riccotti (Garibaldi). Ce dernier était patronné par Coccapieller. Ce qui n'a pas empêché Riccotti, le jour même où Rome célébrait l'anniversaire de la mort de son père, d'être blackboulé. Hier, à la Chambre, Coccapieller a parlé contre la validation de l'élection de M. Colonna; il a prétendu qu'il n'avait été élu qu'à la suite de fraudes et finalement il a remis sa démission au président. Jusqu'à une heure du matin j'ai entendu les marchands de journaux parcourir les rues de Rome et s'écriant d'une voix dolente et emphatique: La démission de M. Coccapieller! (La démission de Coccapieller!)

REVUE DE LA PRESSE

Un radical jeté à l'eau et exécuté par ses coreligionnaires politiques, c'est, dit le Constitutionnel, un spectacle devenu

FEUILLETON DU 14 JUIN 1883—34—

LE CRIME DES AIRELLES

SAINT-VERON DEUXIEME PARTIE LES DEUX AGENTS

IV La loge de M. Folléfeuille

— Il n'est pas facile de s'évader d'une prison aussi bien construite que celle-ci; les murs sont neuves et solides, objecta Léon Gervais.

— Je désire pour vous que l'exécution de ce projet ne présente pas plus de difficulté que vous ne supposez.

— Tenez! je m'intéresse, je n'irai pas par quatre chemins avec vous! Je suis persuadé que vous ne me trahirez pas, je vais vous faire ma confidence complète: Je porte toujours sur moi, enroulé autour de mon corps, un lasso en cuir très-mince, mais fort solide en même temps; en attachant un crampon à son extrémité, je puis le fixer sur l'arrête du mur, et me hisser ainsi à son sommet. Le reste est un jeu d'enfant; pour descendre, je répéterai, en sens inverse, la même opération.

— On vous apercevra; vous ne serez pas de l'autre côté du mur, que vous serez arrêté, objecta Léon Gervais.

— Rien à craindre de ce côté, répondit le faux Russe; le mur du créant donne sur le cimetières, qui est toujours fermé à l'heure de nos promenades; de plus, la clôture du champ des morts est facile à franchir, elle est de hauteur d'homme.

— Il y a une chose que vous avez oubliée dans votre programme, c'est que le géolier qui, chaque jour vient nous reprendre pour nous conduire dans nos cellules, ne se sera pas plutôt aperçu de votre évasion qu'il donnera l'alarme; vous aurez à vos trousses toutes les brigades de gendarmerie, sans compter le télégraphe qui enverra votre signalement dans toutes les directions; à peine hors des limites du département, si vous parvenez à les atteindre, vous serez arrêté de nouveau; ajoutez à cela un costume de nature à vous faire reconnaître; si contre mon avis, vous faites dans votre projet, je vous proposerai d'accepter un de mes vêtements, c'est de bon cœur que je vous fais cette offre.

— Il ne sera pas dit que je me laisserai vaincre en générosité par vous, s'écria Jousselin, je vous emmènerai avec moi.

— Non, continua Léon Gervais, je ne ferai rien pour fuir ma destinée.

— Je sais ce qui vous arrive, continua-tentative, vous ne croyez pas au succès; sachez donc que j'ai des amis qui ont accompli bien d'autres tours de force; souvenez-vous de l'enlèvement de Vera Zaslouly, et vous aurez une idée de ce que ma secte sait faire; les nihilistes sont tous solidaires; ils ont pour devise: « Un pour tous; tous pour un. » Ils possèdent plus d'argent qu'il n'en faut pour acheter les complicités; demain soir ils m'attendront avec une chaise de poste où nous trouverons les costumes nécessaires pour nous rendre méconnaissables.

— Je vous remercie de votre offre, je ne puis l'accepter; il n'y a qu'un coupable qui puisse demander son salut à la fuite.

— C'est votre idée, je la trouve mauvaise, continua l'agent; vous vous dites innocent, je n'y contredit point; cependant, si j'étais votre juge, je ne tiendrais aucun compte de votre affirmation, je vous condamnerais plutôt cent fois qu'une.

— Être condamné... moi? C'est impossible, ce serait monstrueux.

— Mettez-vous à la place des bons bourgeois qui composent le jury; ils seront forcés sur leur âme et conscience, d'opter entre ces deux formules: l'accusé est ou n'est pas coupable. Vous feriez comme eux, vous prononcerez le oui fatal.

avec vos balivernes. Votre Providence a-t-elle empêché la mort du malheureux Lesurques?... Combien d'autres erreurs judiciaires pourrais-je vous citer encore!

Je me souviens qu'en étudiant l'histoire de notre pays à l'Université de Kiev, notre professeur nous cita cette parole pleine de sagesse d'un de vos plus illustres magistrats: Si l'on m'accusait, disais cet homme sage, d'avoir dérobé les tours de Notre-Dame, je prendrais la fuite!

Tant d'érudition étonnait l'artiste, mais il était à cent lieues de supposer qu'il fut la victime d'une mystification policière.

— Quand comptez vous mettre votre plan à exécution? lui demanda le peintre.

— Demain à pareille heure.

— Dans ce cas je vais vous faire mes adieux ce soir.

— Vous ne voulez pas assister à mon départ? — Je m'en garderai bien; ne devant en retirer aucun avantage, je ne veux pas me compromettre en faisant votre complice avoué; aux griefs imaginaires que la justice a contre moi, j'ajouterais celui, terrible, d'avoir favorisé votre fuite.

C'est à ce moment que Léonce Folléfeuille sonnait à la porte de la prison pour visiter le prétendu conspirateur politique.

Jousselin avait été complètement démonté par ce dénouement imprévu; le projet d'évasion qu'il avait imaginé pour compromettre un prévenu trop réfractaire aux confidences, lui avait paru un chef d'œuvre. Une tentative de fuite n'eût-elle pas été, aux yeux de la justice, un aveu tacite?

Il avait espéré que ce serait avec une sorte d'empressement que sa victime se jetterait dans le piège.

— Patatras! rase comme un ponton! s'écria-t-il, aussitôt qu'il se vit seul; je n'ai plus qu'à demander mon exeat au procureur, et à rentrer à Paris, l'oreille basse. Pour la première fois, il se demandait, malgré les preuves accumulées contre lui, l'artiste n'était pas victime d'une erreur?

Mélancolement assis sur l'un des bancs du préau, il fut tiré de sa rêverie par le bruit de la porte qui s'ouvrait pour donner passage à un étranger.

Du premier coup d'œil, il reconnut son taciturne compagnon de chemin de fer.

— Eh bien! mon pauvre Jousselin, commençait-il, nous sommes donc mis de la part de l'œil?... Tu as l'air aussi peiné qu'un renard qu'une poule aurait pris!

terlocuteur, dont la voix ne lui était pas inconnue.

— Tu ne me reconnais donc pas, mon vieux camarade? Fallait-il donc que j'enlevé ma perruque et ma barbe postiche?

— Monsieur Folléfeuille! prononça Jousselin ahuri.

— Lui-même, répondit en riant le faux photographe. Tu ne t'attendais pas à me retrouver dans ce pays de lous?

— Oui vraiment, c'est une surprise, et une fameuse encore! Avez-vous donc eu quelques hisbilles avec les robes noires, puisque vous voilà à l'auberge du Cheval-Blanc?

— Ce n'est pas comme prisonnier, mais comme artiste photographe que je suis entré ici; c'est pour faire le portrait d'un fameux nihiliste russe de ta connaissance; il fallait bien trouver un prétexte pour te l'avertir que tu faisais fausse route en voulant faire parler un prévenu qui ne parlera pas, par l'excellent raison qu'il n'a rien à dire.

— Quel! vous savez? — Je n'ai pas eu grand mérite à deviner que tu jouais le rôle de mouton; pour cela, je n'ai eu qu'à ouvrir les yeux. Je t'ai vu entrer ici entre deux gendarmes, affublé de ton costume polonais; je te fais mes félicitations, tu a progressé dans l'art du travestissement; c'est ce qui était bien trouvé, tu te portes à ravir.

(A suivre.)